

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 9 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DDCT 69** Subventions d'investissement (115.477 euros) à quatorze associations et un bailleur social situés en quartiers populaires.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions à quatorze associations et un bailleur social ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 2200 euros est attribuée à **l'association CULTURE 2 +** (13485) pour une action 'Achat de matériel informatique' (2018\_06832). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à **l'association ADAGE** (8382) pour une action 'Embellissement des vitrines et visibilité de l'association' (2018\_06911). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4120 euros est attribuée à l'association **ROBERT DESNOS** (9309) pour une action 'Renouvellement de façade pour une revalorisation de l'espace extérieur et remplacement du mobilier pour un meilleur accueil' (2018\_06874). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 10 800 euros est attribuée à **l'association CAPACITÉS** (181394) pour une action 'Aménagement intérieur et extérieur en mobilier, éclairage de la vitrine, achat de machines numériques' (2018\_06932). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à **l'association COLLECTIF INDÉPENDANT DE LA RÉSIDENCE TANGER** (114641) pour une action 'Achat de mobiliers et d'équipements, mise en place d'une signalétique, peinture du local, achat d'ordinateurs et d'un video-projecteur' (2018\_06916). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 13 414 euros est attribuée à **l'association ESPACE 19** (246) pour une action 'Installation et réalisation de meuble de rangement et achat d'outils informatique' (2018\_06929). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7: Une subvention d'un montant de 11 200 euros est attribuée à **l'association ESPOIR ET AVENIR POUR TOUS A CLAUDE BERNARD** (7625) pour une action 'Travaux dans le local et aménagement en mobilier.' (2018\_06921). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à **l'association ESPRIT D'EBENE** (93422) pour une action 'Travaux d'isolation, réparations et changement du rideau de fer, pose d'enseigne' (2018\_06922). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 8139 euros est attribuée à **l'association ESPRIT, SAVOIR, SPORT ET EQUITE-ESSE** (174421) pour une action 'Achat de matériel mutualisé sono et scène mobile.' (2018\_06864). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 9000 euros est attribuée à **l'association LA SIERRA PROD** (8462) pour une action ' Equipement et travaux pour les ateliers musique et vidéo' (2018\_06788). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à **l'association LIBRE A TOI** (184611) pour une action 'Travaux de rénovation au rez-de chaussée' (2018\_06993). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 3040 euros est attribuée à **l'association LIGUE D'IMPROVISATION FRANCAISE IDF / PARIS** (18265) pour une action 'Renforcement de la porte d'entrée donnant accès au local' (2018\_06928). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 13: Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à **l'association MELTIN'CLUB PARIS** (68021) pour une action 'Aménagement en mobilier et finalisation des travaux dans le nouveau local de l'association' (2018\_06930). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 6200 euros est attribuée à **l'association OMBRE EN LUMIERE** (14432) pour une action 'Renouvellement du mobilier, équipement de bureautique, écran de projection' (2018\_06877). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 15 : Une subvention d'un montant de 14 364 euros est attribuée à **l'organisme immobilière 3F** (190573) pour une action 'Pose d'un filet de protection sur la cours anglaise de la ludothèque située à l'Espace Maindron' (2018\_06992). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 16 : La dépense pour un montant de 115 477 € sera inscrite sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen-e-s et des Territoires, domaine fonctionnel P52 Politique de la ville, au chapitre 204, nature 20422 du budget d'investissement 2018 et suivants de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**